

**SIVU DE L'ENDIGUEMENT  
DE LA RIVIERE DES GALETS**

**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE DE L'ENDIGUEMENT  
DE LA RIVIERE DES GALETS**

**Nombre de membres en exercice :**

- Titulaires : 04
- Suppléants : 04

**LE PORT / SAINT-PAUL**

**A l'ouverture de la séance :**

**Séance du vendredi 21 février 2014**

Nbre de présents : 04  
de votants : 04

**OBJET**

**Affaire n° 2014 - 002**

**BUDGET PRIMITIF 2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE**, le vendredi vingt et un février, le Comité syndical du SIVU de l'Endiguement de la Rivière des Galets s'est réuni à la mairie du Port après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Yves Langenier, Président.

**Etaient présents** : M. Jean-Yves Langenier Président, M. Michel Séraphine 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. William Séraphin membre suppléant, M. Gérald Incana membre titulaire.

**Absent(e) excusé(e)** : M. Dominique Escoubet, Comptable Public.

**Ouverture de la séance** : 14h30.

**Départ en cours de séance** : Néant.

**NOTA** : Le Président certifie que la convocation du Comité syndical a été faite le 12 février 2014.

**LE PRESIDENT**



**J.Y LANGENIER**



**BUDGET PRIMITIF 2014**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Rivière des Galets sont appelés à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2014 présenté ci-après. Il est précisé que le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>PREVISIONS DEPENSES</b>	<b>CHAPITRES / LIBELLES</b>	<b>PREVISIONS RECETTES</b>
<b>Opérations réelles</b>		
	74 – Dotations, subventions et participations	57 143,00
55 378,00	011 – Charges à caractère général	
30 000,00	012 – Charges de personnel et frais assimilés	
1 000,00	67 – Charges exceptionnelles	
<b>86 378,00</b>	<b>Total Opérations réelles</b>	<b>57 143,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		
1 265,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 500,00
<b>1 265,00</b>	<b>Total Opérations d'ordre</b>	<b>30 500,00</b>
<b>87 643,00</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 643,00</b>

■ Au niveau des recettes et des dépenses réelles :

La participation des communes aux charges de fonctionnement représente 57 143,00 €. La répartition entre les communes membres (40 000,00 € pour Le Port et 17 143,00 € pour Saint-Paul) est établie sur la base du ratio fixé par les statuts, à savoir 70 % pour Le Port et 30 % pour Saint-Paul.

Ce montant est destiné à couvrir :

- les dépenses d'entretien et de location d'engins en cas de besoin (chapitre 011 « Charges à caractère général ») : 55 378,00 € ;
- les dépenses de personnel (chapitre 012) : 30 000,00 € ;
- d'éventuelles charges exceptionnelles (chapitre 67) de nature financière (intérêts moratoires) : 1 000,00 €.



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PREVISIONS DEPENSES	CHAPITRES / LIBELLES	PREVISIONS RECETTES
	<b>Opérations réelles</b>	
	13 – Subventions d'investissement	428 572,00
30 000,00	20 – Immobilisations incorporelles	
30 000,00	21 – Immobilisations corporelles	
339 337,00	23 – Immobilisations en cours	
<b>399 337,00</b>	<b>Total Opérations réelles</b>	<b>428 572,00</b>
	<b>Opérations d'ordre</b>	
30 500,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 265,00
<b>30 500,00</b>	<b>Total Opérations d'ordre</b>	<b>1 265,00</b>
<b>429 837,00</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>429 837,00</b>

### ■ Au niveau des recettes réelles :

Elles sont constituées d'une subvention d'investissement des communes représentant un montant de 428 572,00 €. La répartition entre les communes membres (300 000,00 € pour Le Port et 128 572,00 € pour Saint-Paul) est établie sur la base du ratio fixé par les statuts, à savoir 70 % pour Le Port et 30 % pour Saint-Paul.

### ■ Au niveau des dépenses réelles :

Pour cet exercice 2014, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 – 399 337,00 €) concernent principalement :

- la mission d'études pour la surveillance des ouvrages qui est confiée au Bureau d'Etudes SOGREAH ;
- la collaboration avec le Bureau d'Etudes Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui se poursuivra dans le cadre de sa mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. En outre, des visites des ouvrages sont prévues après la période cyclonique et en cas de survenue d'épisode de crue.

Toutefois, le SIVU lancera des études pour des travaux plus lourds afin d'assurer la pérennité des ouvrages et aussi pour des travaux de confortement suite aux dégâts du cyclone Béchisa.

## LES OPERATIONS D'ORDRE

■ Les écritures liées aux amortissements se retrouvent en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 1 265,00 €.

■ Les écritures liées aux subventions transférables se retrouvent en recettes de fonctionnement (chapitre 042) et en dépenses d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 30 500,00 €.

Sous-écriture de l'annexe

Il est proposé au Comité syndical d'approuver :

- le projet de budget primitif 2014 présenté ci-dessus. Le vote se fait au niveau du chapitre ;
- le montant des participations des communes membres :

- pour le Fonctionnement  
Le Port : 40 000,00 €  
Saint-Paul : 17 143,00 €
- pour l'Investissement  
Le Port : 300 000,00 €  
Saint-Paul : 128 572,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif 2014 présenté ci-dessus par chapitre ;
  - approuve le montant des participations des communes membres comme suit :
- pour le Fonctionnement  
Le Port : 40 000,00 €  
Saint-Paul : 17 143,00 €
  - pour l'Investissement  
Le Port : 300 000,00 €  
Saint-Paul : 128 572,00 €
- autorise le Président, ou tout membre habilité, à signer les actes correspondants.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE PRESIDENT**  
  


**REÇU LE**  
**- 3 MARS 2014**  
**SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL**